

Rapport de jury

TECHNICIEN SUPÉRIEUR

- Session 2010 -

Concours d'entrée dans le corps des Techniciens Supérieurs

Septembre 2010

1. Rappel du cadre du concours

Le corps des techniciens supérieurs de la commune de Paris est classé dans la catégorie B de la fonction publique.

A. Missions

Au sein d'une des directions techniques de la Ville de Paris (propreté, eau, espaces verts, environnement, voirie...), les techniciens supérieurs participent à la conception et à la réalisation d'études, d'enquêtes et de travaux à caractère technique ou scientifique. Ils assistent un ingénieur dans la gestion des travaux et des affaires générales du service ainsi que dans l'exécution des contrats passés avec les partenaires extérieurs à la collectivité parisienne (plannings, coordination, contrôle).

Ils organisent le travail des équipes dont ils ont éventuellement la charge et en assurent l'encadrement.

B. Nature des épreuves

1. CONCOURS EXTERNE :

- Epreuves écrites d'admissibilité

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- À partir d'un dossier sur un sujet d'ordre général, rédaction d'une note de synthèse suivie d'un commentaire	3 h30	7
2- Composition de mathématiques	3 h	6
3- Épreuve à options : le candidat précisera son choix au moment de l'inscription	3 h	3
-3.1- soit une composition de sciences physiques	3 h	3
-3.2- soit une deuxième composition de mathématiques	4 h	3
-3.3- soit une composition de dessin		

- Epreuve orale d'admission

	Préparation	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury lui permettant d'apprécier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les connaissances de culture générale du candidat et ses qualités de réflexion à partir d'un document tiré au sort (texte, questions, graphiques, croquis, etc.) ▪ Les qualités d'expression, la personnalité et les motivations du candidat postulant à l'emploi de technicien supérieur au cours d'un échange libre. 	15 min	20 mn	4

2. CONCOURS INTERNE :

- Épreuves écrites d'admissibilité

	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- À partir d'un dossier sur un sujet d'ordre professionnel, rédaction d'une note de synthèse	3 h	5
2- Composition de mathématiques	3 h	4
<p>3- Épreuve technique</p> <p>À partir d'un dossier, étude d'un cas concret permettant au candidat de mettre en valeur son expérience professionnelle dans les domaines technique et administratif.</p>	4 h	6

- Épreuve orale d'admission

	Préparation	Durée de l'épreuve	Coefficient
Cette épreuve consiste en entretien avec le jury lui permettant d'apprécier : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les connaissances de culture générale du candidat et ses qualités de réflexion à partir d'un document tiré au sort (texte, questions, graphiques, croquis, etc.) ▪ Les qualités d'expression, la personnalité et les motivations du candidat postulant à l'emploi de technicien supérieur au cours d'un échange libre. 	15 min	20 min	4

2. L'organisation de la session 2010

Le concours de 2010, ouvert le 15 février 2010, pour 40 postes (30 en externe, 10 en interne), s'est déroulé du 16 février 2010 (date des premières épreuves écrites) au 1^{er} avril 2010 (date de la publication des résultats d'admission).

A. Jury et examinateurs

Le jury était composé de la manière suivante (dont 3 hommes et 3 femmes) :

Ingénieur général des ponts et chaussées, Président
Directeur d'un centre d'information et d'orientation de l'Éducation nationale, retraité
Ingénieur des travaux à la Mairie de Paris
Ingénieur des services techniques à la Mairie de Paris
Conseiller municipal
Conseiller municipal

B. Les candidats

Sur les 550 candidats inscrits au concours externe, 143 se sont présentés le premier jour et 109 d'entre eux ont remis la totalité de leurs compositions à la fin des épreuves.

Le 17 mars 2010, après délibération, le jury a décidé de retenir 37 candidats pour l'épreuve orale d'admission.

Sur les 65 candidats inscrits au concours interne, 22 se sont présentés et 17 d'entre eux ont remis la totalité de leurs compositions.

Le 17 mars 2010, après délibération, le jury a décidé de retenir 4 candidats pour l'épreuve orale d'admission.

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 26 et 31 mars 2010 (concours externe) et le 1^{er} avril 2010 (concours interne). Le 1^{er} avril 2010 après délibération, le jury a décidé d'arrêter la liste principale du concours externe à 31 noms et celle du concours interne à 4 noms.

3. Remarques générales

A. Les critères de sélection et les barres d'admissibilité et d'admission (concours externe)

Le seuil d'admissibilité du concours externe a été fixé à 128 points sans note éliminatoire par le jury (moyenne de 8 sur 20) et a permis de sélectionner 37 candidats sur les 109 candidats ayant participé à la totalité des épreuves écrites, soit un taux d'admissibilité de 33.94 %.

Les 37 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale et 31 ont été admis, le seuil d'admission ayant été fixé à 180 points par le jury (moyenne de 9 sur 20).

B. Les critères de sélection et les barres d'admissibilité et d'admission (concours interne)

Le seuil d'admissibilité du concours interne a été fixé à 132 points sans note éliminatoire par le jury (moyenne de 8,80 sur 20) et a permis de sélectionner 4 candidats sur les 17 candidats ayant participé à la totalité des épreuves écrites, soit un taux d'admissibilité de 23.52 %.

Les 4 candidats admissibles se sont présentés à l'épreuve orale et 4 ont été admis, le seuil d'admission ayant été fixé à 196 points par le jury (moyenne de 10,32 sur 20).

C. Le niveau général des candidats (concours externe)

Le niveau général des candidats à l'écrit est hétérogène avec des notes variant de 0 à 20.

Il a été constaté que l'épreuve de note de synthèse n'est pas maîtrisée par la grande majorité des candidats (absence de plan, résumé et recopiage des documents ...).

D. Le niveau général des candidats (concours interne)

Les critères de sélection à l'écrit sont basés sur un niveau de culture générale en mathématiques ainsi que sur les domaines technique et administratif dans lesquels les techniciens supérieurs interviennent.

Le niveau général des candidats à l'écrit est relativement faible avec très peu de notes au dessus de 10.

Comme pour le concours externe, l'épreuve de note de synthèse n'est pas maîtrisée par la grande majorité des candidats (absence de plan, résumé et recopiage des documents ...).

4. Les épreuves d'admissibilité

A. Concours Externe

Épreuve écrite n° 1

A partir d'un dossier de 25 pages, les candidats devaient rédiger une note de synthèse de 4 à 5 pages environ sur **le bilan de la mise en oeuvre du droit au logement opposable**, ainsi qu'un commentaire dans lequel ils devaient indiquer **quelles étaient les problématiques propres à la région Île de France**.

Les candidats disposaient de plusieurs documents (textes réglementaires, articles de presse, éléments d'information divers).

Cette épreuve était destinée à apprécier les facultés d'analyse et de synthèse des candidats, leurs qualités d'expression et leur aptitude au raisonnement.

Le commentaire qui a suivi la synthèse devait permettre de juger les qualités de réflexion et les connaissances générales des candidats.

Épreuve écrite n° 2

Composition de mathématiques

Cette épreuve portait sur le programme de Terminale S et comportait 4 exercices indépendants (**fonctions, équations du second degré, repère orthonormé, probabilités...**).

Épreuve écrite n° 3 (épreuve à options)

a) Sciences physiques

Cette épreuve portait sur le programme de Terminale S et comportait 4 exercices indépendants (**mécanique, électricité, mouvement circulaire uniforme, chimie...**).

b) Deuxième composition de mathématiques

Cette épreuve portait sur le programme de Terminale S et comportait 5 exercices indépendants (**nombres complexes, fonctions, probabilités, nombres entiers, repère orthonormé...**).

c) Dessin

L'épreuve devait permettre d'apprécier les qualités des candidats sur :

- la compréhension du sujet à traiter et la visualisation dans l'espace ;
- le choix et la réalisation du graphisme : trait, cotation, respect des normes, écriture, présentation ;
- la réflexion et l'esprit d'initiative : choix des vues, types de représentation.

Il a été demandé aux candidats de **réaliser différentes vues d'une pièce métallique ainsi que d'un bac roulant miniature (taille crayon)**.

Les dessins pouvaient être réalisés soit au crayon, soit à l'encre, sur papier de format A3 fourni par l'administration.

Leur réalisation pouvait nécessiter l'utilisation de la couleur et des principales figurations normalisées.

Les notes

Épreuve	Nombre de copies	Échelle des notes	Notes égales ou supérieures à 10	Notes inférieures à 10	Moyenne générale
Note de synthèse + Commentaire	109	de 0 à 12/20	5	104	5,49/20
Mathématiques	109	de 0 à 20/20	45	64	7,70/20
Option Mathématiques	56	de 0 à 20/20	28	28	9,55/20
Option Sciences Physiques	29	de 0,75 à 19/20	12	17	8,27/20
Option dessin	24	De 3 à 19,50/20	21	3	13,75/20

B. Concours Interne

Épreuve n°1

A partir d'un dossier de 21 pages, les candidats devaient rédiger une note de 4 à 5 pages sur le thème suivant : « **Les principaux enjeux d'organisation de la politique des déplacements urbains en Île de France** ».

Les candidats disposaient de plusieurs documents (brochure, éléments d'information divers).

Cette épreuve devait permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de synthèse des candidats, leurs qualités d'expression et leur aptitude au raisonnement.

Épreuve n°2

Composition de mathématiques

Cette épreuve portait sur le programme de Terminale S et comportait 4 exercices indépendants (**fonctions, équations du second degré, repère orthonormé, probabilités...**).

Épreuve n°3

Épreuve technique

Cette épreuve faisait appel à l'expérience technique et administrative et au savoir-faire des candidats. Les candidats à partir d'un dossier de 43 pages devaient **étudier la mise en accessibilité d'une église située dans le 7^{ème} arrondissement de Paris, en prenant connaissance des plans de l'édifice et du diagnostic établi par un bureau d'études spécialisé.**

L'étude du projet comportait des procédures à décrire, des croquis à réaliser, des propositions à suggérer (mise en place d'un calendrier d'intervention, marchés nécessaires...).

Les notes

Épreuve	Échelle des notes	Notes égales ou supérieures à 10	Notes inférieures à 10	Moyenne générale
Note de synthèse	de 4 à 9/20	0	17	6,12/20
Mathématiques	de 0 à 16/20	2	15	5,06/20
Épreuve technique	de 0 à 17,75/20	6	11	6,85/20

5. L'épreuve orale d'admission (entretien avec le jury)

A. Déroulement

15 minutes de préparation et 20 minutes de conversation avec le jury.

Une liste limitative des sujets relatifs à cette épreuve figure en Annexe 1.

B. Les notes

Concours externe

Nombre de candidats	Échelle des notes	Notes égales ou supérieures à 10	Notes inférieures à 10	Moyenne générale
37	de 6 à 18/20	28	9	12,33 sur 20

Concours interne

Nombre de candidats	Échelle des notes	Notes égales ou supérieures à 10	Notes inférieures à 10	Moyenne générale
4	de 14 à 17/20	4	0	16 sur 20

C. Recommandations aux candidats

Les candidats doivent comprendre que le jury est bienveillant, n'a pas d'idée préconçue et ne cherche pas à les piéger. Le jury préfère un candidat à l'aise et en confiance de manière à mieux le comprendre et le connaître. Il est difficile d'apprécier un candidat qui ne se livre pas et cela ne peut que jouer en sa défaveur.

En début de séance, le candidat est amené à faire un exposé à partir d'un texte tiré au sort. Le jury apprécie un exposé court et bien structuré. Il peut être habile d'en présenter le plan au début. Ce n'est pas le résumé du texte qui importe mais sa bonne compréhension, et surtout l'appropriation du sujet par le candidat. D'une manière générale, ce n'est pas le contenu des réponses ou l'opinion des candidats qui sont évalués mais la manière de répondre et d'argumenter et de défendre une opinion ou un avis.

La question sous-jacente que se pose chaque membre du jury quand il apprécie la prestation du candidat est : « Cette personne possède-t-elle les capacités à tenir le poste ? Est-elle capable de s'intégrer dans une équipe ? Est-elle capable d'évoluer dans ses fonctions ? ».

On attend de l'ouverture d'esprit, de la curiosité, de la personnalité aussi, et de la franchise.

Le jury a noté qu'un certain nombre de candidats n'a pas fait l'effort de se renseigner sur la Ville de Paris (leur futur employeur) et que beaucoup de candidats ont des difficultés à se projeter dans leurs nouvelles fonctions.

Annexe 1

Liste limitative des sujets proposés par le jury pour l'oral.

Rappel du contexte : Le candidat tire un sujet au sort (généralement un article de presse), il dispose ensuite de 15 minutes pour préparer son exposé. A la fin de la préparation, le candidat est invité à se présenter devant le jury, le président du jury lui explique les règles de l'entretien à savoir : exposé du candidat pendant 5 à 7 minutes environ sur le texte tiré au sort, puis questions du jury sur le texte ainsi que sur les motivations et capacités du candidat à occuper les fonctions.

1. Faut-il développer la vidéosurveillance ?
2. La voiture électrique.
3. Le réchauffement climatique.
4. A quoi servent les réseaux sociaux politiques ?
5. Le politiquement correct.
6. La numérisation des livres.
7. Le casse-tête de la réduction des emballages.
8. Inondation centennale.
9. Informatique : les seniors redoutent la souris.
10. La gestion des déchets, source de disparités en Europe.
11. L'accueil des étudiants handicapés.
12. Transports : Haro sur les motards dans les couloirs de bus.
13. Paris : on reparle du péage urbain.
14. La déferlante ADN.
15. Magistrats : les femmes font la loi.
16. H1N1 : premier bilan d'une crise sanitaire.

Annexe 2

Éléments statistiques

Concours externe :

Liste principale : 31 lauréats

17 avaient choisi l'option mathématiques

13 l'option physique

1 l'option dessin

7 femmes

24 hommes

Concours interne :

Liste principale : 4 lauréats

3 femmes

1 homme